

NOTICE EXPLICATIVE DES CRÉDITS ENTREPRISES

Conformément à la directive 3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs dont les dispositions entrent en vigueur en mai 2023, le document ci-dessous présente une notice explicative des crédits entreprises.

Dans cette notice, nous vous invitons à découvrir l'offre commerciale des types de crédits, les produits de garanties, les programmes d'accompagnement publics, et les caractéristiques des sûretés et garanties qui peuvent être adossées.

Le délai de réponse maximum (accord ou rejet) est de 60 jours, à partir de la date de recevabilité et de la complétude du dossier client, sous réserve d'un accord préalable de Tamwilcom dans le cas des dossiers couverts par une garantie Tamwilcom non déléguée.

Le délai de déblocage maximum d'un crédit est de 10 jours à partir de la date de recevabilité et de la complétude du dossier client.

Crédit du Maroc accorde une attention particulière au dispositif d'alerte éthique. Ce dispositif est destiné à recueillir vos signalements relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés d'acte de corruption ou qui n'apparaissent pas conformes aux règles qui gouvernent la bonne conduite des activités du Groupe Crédit du Maroc.

L'adresse ethic.alerts@cdm.ma est mise à votre disposition pour l'exercice de votre droit d'alerte. Le dispositif mis en place garantit la stricte confidentialité des informations traitées, et permet aux lanceurs d'alerte d'exposer les faits à révéler tout en protégeant leur identité. Le Code de conduite et d'éthique est disponible sur le site institutionnel de la Banque : <https://www.creditdumaroc.ma/particulier/culture-conformite-et-ethique>

Le client a le droit de demander les motifs de rejet de la demande de crédit, la note qui lui est attribuée ainsi que les mesures susceptibles de l'améliorer.

Le site officiel du gouvernement présentant les mécanismes publics de garantie est le suivant : <https://www.almoukawala.gov.ma>.

Les lignes de fonctionnement sont des moyens mis à disposition du client pour optimiser son cycle d'exploitation. Il existe deux types de crédit à court terme :

CRÉDIT PAR CAISSE

Découvert/ Facilité de caisse	La Facilité de caisse et le Découvert sont deux formes simples d'engagement que la banque consent à son client pour financer partiellement ou totalement des dépenses de fonctionnement et pallier les décalages de trésorerie à court terme. Ils consistent à autoriser un solde débiteur sur le compte pendant une durée déterminée.
Escompte	L'Escompte de Papier commercial est une opération par laquelle la banque avance le montant d'une créance représentée par un effet de commerce, moyennant une rémunération. La banque se fait rembourser par l'encaissement de la Lettre de Change Normalisée (LCN) à échéance auprès du débiteur (créancier) de l'entreprise.
Financement des Droits de douane	Le Financement des Droits de Douane (FDD) est une ligne de trésorerie qui prend la forme d'un crédit mobilisable par Billet à Ordre, souscrit par le client en faveur de la banque à chaque opération de dédouanement. Il permet le paiement des droits de douane sans impacter son fonds de roulement.
Avance sur marchandise	L'Avance sur marchandises est un crédit qui permet de financer les stocks de l'entreprise selon son cycle d'exploitation. C'est un crédit à court terme garanti par la mise en gage des marchandises.
Crédit Spot	Le Crédit Spot est une forme simple d'engagement que la banque consent à son client pour financer partiellement ou totalement un besoin ponctuel en trésorerie. Il consiste à débloquer le montant sur le compte courant du client.
Crédit Relai	Crédit par Trésorerie, généralement de courte durée, à échéance fixe, mis en place dans l'attente d'une entrée future et certaine qui assurera son remboursement : déblocage d'un crédit à moyen terme, attente d'un paiement d'une créance sur l'état, d'une subvention, d'une prime d'équipement, d'une récupération de taxes...
Crédit de campagne	Le Crédit de campagne est un découvert qui permet de couvrir les besoins périodiques d'une entreprise ayant une activité saisonnière.
ACNE/MCNE	L'ACNE / MCNE est une avance qui permet aux exportateurs de mobiliser leurs créances à court terme sur l'étranger. • MCNE en devises : dans ce cas, l'avance est effectuée en devises • ACNE en dirhams : dans ce cas, l'avance est effectuée en dirhams.
Refinancement à l'import	Le Refinancement à l'Import est un financement qui permet aux clients de différer dans le temps l'utilisation de leur propre trésorerie pour régler leurs importations.
Préfinancement Marché public	Le Préfinancement des Marchés publics est un crédit qui permet aux entreprises adjudicatrices de marchés publics de faire face aux dépenses occasionnées par les travaux de démarrage des marchés conclus avec l'administration.
Avance sur Marché public	L'Avance sur Marchés - ASMA - est un crédit qui permet aux entreprises adjudicatrices de marchés publics de faire face aux décalages de trésorerie engendrés par l'importance à la fois des dépenses qu'elles effectuent (travaux, fournitures...) et des délais de règlement.

Affacturage	L'affacturage est une solution de crédit à court terme qui permet aux entreprises de mieux gérer leurs besoins de trésorerie, leur poste clients, qu'ils soient au Maroc ou à l'étranger, et leur poste fournisseurs. Vous transférez les créances commerciales à votre banque, qui se charge d'en opérer le recouvrement tout en garantissant la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur.
Crédit immédiat	L'Escompte de chèque, ou Crédit immédiat, est un crédit rapide qui vous permet d'obtenir le paiement immédiat, ou une avance sur le montant d'un chèque, sans avoir à attendre le délai d'encaissement de ce dernier.
Lignes Finéa	Ce sont des solutions de financement sous forme d'avances sur marchés (Avance pré-facturation, Avance facturation, Avance droits constatés) établies par la FINEA (filiale du Groupe CDG) en partenariat avec la banque.

► CRÉDIT PAR SIGNATURE / AVAL / ENGAGEMENT COMEX

Aval en MAD	L'Aval est un acte par lequel la banque se porte garante de son client, lui-même débiteur d'un tiers. Un effet avalisé (contresigné) par la banque du débiteur, constitue une garantie de paiement.
Aval en Devises	L'Aval est un acte par lequel la banque se porte garante de son client, lui-même débiteur d'un tiers.
Caution d'admission temporaire	La Caution d'Admission Temporaire permet aux entreprises industrielles d'introduire sur le territoire national, en suspension des droits et taxes, des marchandises destinées à recevoir une transformation, une ouvraison ou un complément de main d'œuvre. Ces marchandises devront être par la suite soit exportées, soit constituées en entrepôt à la douane (en attendant d'être réexportées).
Crédit d'enlèvement	Le Crédit d'enlèvement est une caution qui permet à l'importateur d'enlever la marchandise importée en différant le règlement des droits de douanes dans la limite du délai prévu par l'acte de caution. La caution garantit à la douane le paiement des droits et taxes afférents à une importation de marchandises
Cautions de retenue de garantie	La Caution pour retenue de garantie est destinée à remplacer les prélèvements ou retenues qu'opère le maître d'ouvrage en vue de se prémunir contre une mauvaise exécution des obligations du titulaire du marché (défauts éventuels que peuvent receler les travaux réalisés). Ainsi, la banque s'engage vis-à-vis du maître d'œuvre à lui régler un montant préalablement déterminé en cas de non-respect des engagements du titulaire du marché. Le montant de la retenue de garantie n'excède pas généralement 10% de chaque décompte, dans la limite de 7 % du montant total du marché.
Cautions définitives	La Caution définitive, ou de bonne fin, garantit la bonne exécution, par une entreprise ou un groupement d'entreprises, d'un marché public ou privé selon les clauses mentionnées dans le contrat. La banque s'engage à cet effet, vis-à-vis du maître d'œuvre, à lui verser un montant préalablement fixé en cas de non-respect des engagements de l'adjudicataire. La caution définitive doit être fournie par l'adjudicataire 30 jours après la notification d'adjudication. Son montant est fixé par le maître d'ouvrage et couvre généralement 3% du marché.
Cautions diverses	Les Cautions diverses sont des crédits par signature, engageant la banque à s'exécuter en cas de défaillance de son client. Sous l'appellation « Cautions Diverses », on entend les cautions en faveur des fournisseurs, les cautions particulières en faveur d'institutionnels, d'organismes financiers...

Cautions provisoires	La Caution provisoire permet à l'entrepreneur ou fournisseur de soumissionner à un marché public ou privé. La banque garantit l'engagement du client de ne pas revenir sur sa décision ou sur ses propositions au cas où le marché lui serait attribué. Le montant de la caution provisoire est en général de l'ordre de 1,5% du montant du marché.
Caution de restitution d'acompte	La Caution pour restitution d'acompte sert à garantir au maître d'œuvre le remboursement des avances ou acomptes qu'il consent au titulaire du marché en vue de lui faciliter le financement des travaux, fournitures ou prestations de services pour l'installation du marché. Le montant de la caution est fixé par le maître d'œuvre. La caution couvre généralement 20 à 30% du marché et exclut de sa garantie les travaux exécutés, sauf cas exceptionnel. La caution de restitution d'acompte n'est opérante qu'après réception des fonds, objets de la caution sur le compte du client ouvert sur nos livres.
Crédit documentaire	Le Crédit documentaire ou CREDOC est une opération par laquelle la banque de l'acheteur (banque émettrice) s'engage irrévocablement, d'ordre et pour compte de son client importateur (donneur d'ordre), à régler un certain montant à un tiers exportateur (bénéficiaire) dans les délais impartis contre remise des documents strictement conformes (justifiant la valeur et l'expédition des marchandises et / ou des prestations de services).
Escompte sans recours	L'ESR est un instrument financier à la fois simple et efficace qui garantit aux exportateurs locaux et étrangers la cession sans recours des créances découlant d'opérations commerciales à l'international. Cette opération se définit comme étant le rachat définitif par la banque des créances commerciales à terme détenues par les exportateurs locaux ou les fournisseurs étrangers des clients importateurs. Ces créances sont matérialisées par des traites avalisées ou des lettres de crédit.
Importation temporaire	L'Importation temporaire concerne les produits et marchandises importés au Maroc et devant y séjourner pendant une certaine période avant d'être exportés et ce, sans subir de transformation (articles pour exposition, foire...).
Lettre de crédit stand-by	La Lettre de crédit stand-by est une garantie bancaire qui permet le règlement des marchandises avec une rapidité d'exécution et à des conditions avantageuses.
Obligation cautionnée	L'Obligation cautionnée est un billet à ordre souscrit par le client et avalisé par la banque, qui permet le report des droits de douane afférent à une importation de marchandises ou de matériel à 60, 90 ou 120 jours à compter de la création. L'obligation cautionnée est généralement consécutive à un crédit d'enlèvement mais peut intervenir sans l'existence préalable de celui-ci.
Remise documentaire	La Remise documentaire est un mode de paiement à l'international qui permet à un exportateur d'autoriser un importateur à prendre possession des documents d'expédition seulement après avoir réglé la facture correspondante.

Les Crédits d'investissement permettent aux entreprises de financer leurs projets d'investissement.

Crédit Moyen et Long termes	CMT et CLT sont des prêts à moyen et long termes qui permettent de financer des programmes d'investissements, que ce soit de création ou d'extension. Les investissements financés sont : Les frais d'établissement, Les investissements physiques, et les investissements en immatériel. La quotité de financement peut aller jusqu'à 80%.
Crédit-Bail Mobilier	Le Crédit-Bail Mobilier est une location d'une durée déterminée pendant laquelle la banque met à votre disposition un matériel de votre choix moyennant le paiement de loyers, avec possibilité d'acquisition définitive en fin de contrat selon un prix convenu à l'avance. La banque peut mettre à votre disposition une enveloppe cadre qui correspond à une autorisation globale de financement portant sur un programme d'investissement défini.
Crédit-Bail Immobilier	Le Crédit-Bail Immobilier est un moyen d'acquérir ou faire construire tout bien immobilier à usage professionnel. La banque vous loue le bien immobilier selon un contrat de crédit-bail de longue durée, avec à la clé une promesse de vente à un prix fixé dès la signature.
Crédit à la promotion immobilière	Le Crédit Promotion immobilière est un prêt à court terme qui permet de financer un projet immobilier (construction et lotissement), quel que soit le stade de son avancement.

PRODUITS DE CO-FINANCEMENT ET D'INNOVATION

Green invest	Green Invest est un cofinancement avec les banques des projets à taux avantageux pour permettre aux entreprises de financer leurs investissements dans l'économie verte.
MDM Invest	MDM Invest est une solution qui permet aux Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) de financer leurs projets de création ou d'extension des entreprises au Maroc
INNOV Idéa	Le fonds Innov Idea permet de financer la création de très petites entreprises ou d'activités génératrices de revenus.
INNOV Risk	Innov Risk est un fonds dédié aux entreprises en phase de création souhaitant financer leurs besoins de trésorerie et disposer de cash supplémentaire.
INNOV Dév	Innov Dev est un fonds dédié aux entreprises en phase de croissance ayant besoin de fonds pour financer leurs besoins d'investissement et/ou d'exploitation.
INNOV Start	Innov Start est un programme d'accompagnement permettant aux entreprises de financer un projet basé sur une idée innovante.

GARANTIES USUELLES

La banque peut être amenée à demander, en couverture des lignes de fonctionnement ou des crédits d'investissement à accorder, une ou plusieurs garanties au cours du processus d'octroi, selon l'appréciation de l'instance de décision.

Garanties hypothécaires (terrestres et maritimes)	Il s'agit d'actes par lesquels une propriété sert de garanties au crédit (titre foncier, réquisition, bien maritime). Exemple : hypothèque ou caution hypothécaire sur le site du projet, terrain, immeuble industriel, appartement, villa, propriété agricole, hypothèque maritime d'un navire...
Nantissements	Il s'agit de la mise en garantie d'un bien meuble ou immeuble. Exemple: nantissement de fonds de commerce, nantissement outillage et matériel d'équipement, nantissement immobilier, nantissement de véhicule...
Assurances	Il s'agit d'une garantie consentie dans le cadre de la souscription à une assurance. Dans le cadre de déchéance, l'assurance s'engage à verser les sommes dues. Exemple : assurance décès invalidité, assurance incendie explosion.
Garanties personnelles et solidaires	Garanties désignant un acte avec une personne physique ou morale qui s'engage personnellement à honorer l'engagement.
Garanties liquides ou gage	Garanties désignant un gage liquide qui couvre l'engagement bancaire (bons de caisse, dépôts, comptes d'épargne, nantissement d'actions/titres...).
Garanties bancaires/étatiques	Les sûretés bancaires et étatiques dont des mécanismes de couvertures de crédit via un établissement bancaire ou étatique. Exemple : garanties TAMWILCOM détaillées dans la rubrique suivante.

GARANTIES SPÉCIFIQUES (SUIVANT LA NATURE DU CRÉDIT)

Avance sur marchandises	Nantissement de produits et matières (le nantissement agricole, le nantissement industriel et le nantissement de marchandises).
Avance sur Marchés publics	Nantissement de marchés.
Préfinancement Marché/ Subventions/ Agrégation	Délégation de créances (cession de droit de créance au titre de garantie).

GARANTIES TAMWILCOM (HORS CRÉDITS À LA PROMOTION IMMOBILIÈRE ET PÊCHE HAUTURIÈRE)

Damane Atassyir

Une garantie couvrant les lignes de fonctionnement (par décaissement ou par signature) dont le montant est supérieur à 1 MDH.

Damane Express

Une offre formatée de garantie « Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise - SNGFE » pouvant couvrir un crédit d'investissement et/ou de fonctionnement (par décaissement et/ou par signature), adossée au fond de garantie PME « DAMANE EXPRESS », à condition que le montant total du financement ne dépasse pas 1 million de dirhams. La quotité garantie varie entre 60 et 70% du crédit en principal.

Damane Istitmar

Une garantie couvrant les crédits d'investissement dont le montant est supérieur à 1 MDH dans le cadre de programmes d'investissement, d'opérations de restructuration financière, de transmission ou de reprises d'affaires.

Damane Intelak

Le programme « INTELAKA » est dédié aux jeunes entreprises innovantes, aux jeunes diplômés et aux Micro et TPE dont le projet, dont le projet est implanté au niveau de la zone urbaine. Ces entreprises doivent :

- ♦ Avoir moins de 5 ans d'existence et un Chiffre d'Affaires ne dépassant pas 10MDH,
- ♦ Ou opérer dans l'export vers l'Afrique et réaliser un CA ne dépassant pas 10MDH.

La garantie couvre : Les crédits bancaires à court, moyen et long terme inférieurs ou égaux à 1,2 MDH ; les prêts d'honneur accordés dont le montant ne dépasse pas 300 000 DH.

Damane Intelak Al Moustatmir Al Qaraoui

Le programme « Intelak Al Moustatmir Al Qaraoui » est dédié aux jeunes entreprises innovantes, aux jeunes diplômés, aux Micro et TPE et aux exploitations agricoles dont le projet est implanté dans le périmètre rural. Ces entreprises doivent :

- ♦ Justifier d'un Chiffre d'Affaires ne dépassant pas 10MDH,

La garantie couvre : - Les crédits bancaires à court, moyen et long terme inférieurs ou égaux à 1,2 MDH ; les prêts d'honneur accordés dont le montant ne dépasse pas 300 000 DH.

NB : D'autres garanties peuvent être exigées par la banque suivant la nature du projet.